



## REGLEMENT – CAHIER DES CHARGES 2010 TROPHEE DEPARTEMENTAL des JEUNES VETETISTES COMITE DE HAUTE SAVOIE FFC

### Article 1 : généralités

Pour promouvoir la pratique du VTT et l'organisation d'épreuves de qualité pour les catégories jeunes, le Comité Départemental de Haute-Savoie organise, pour la saison 2010, un challenge départemental aux points, nouvelle formule.

Il s'agira de proposer aux jeunes pilotes des confrontations ludiques sur toute la saison dans lesquelles on cherchera à favoriser la polyvalence, le perfectionnement technique, le fair-play et l'esprit d'équipe.

Ce challenge servira de support à la sélection et la préparation d'une équipe Haute-Savoie pour le TFJV (benjamins –minimes- cadets) qui aura lieu dans la station des Gets, début août.

### Article 2 : épreuves sélectionnées

*Les épreuves sélectionnées pour ce challenge sont les suivantes :*

Dimanche 25/04	R-VTT	Ville la Grand	Orientation
Samedi 01/05	VC RUMILLY	Rumilly	XC + Slalom vitesse
Dimanche 09/05	VTT PAYS DE GAVOT	St Paul en Chablais	Trial + XC
Dimanche 23/05	VTT LEMAN	Bons en Chablais	Trial + XC
Dimanche 30/05	CS CHAMONIX VTT	Chamonix	Orientation + Trial + XC
Dimanche 13/06	RO ANNECY	Annecy-Semnoz	XC
Dimanche 29/08	LES CARROZ VTT	Les Carroz	Slalom vitesse
Dimanche 26/09	VTT MIRIBIKE	Bogève – Plaine Joux	XC
<b>Dimanche 03/10</b>	<b>UC PASSY MT-BLANC</b> <b>Finale des écoles de vélo et VTT</b>	<b>Passy</b>	<b>Cyclo-cross</b>

La date et le détail d'organisation des épreuves sera confirmée par chaque organisateur le plus tôt possible et devra parvenir aux responsables des clubs au moins 15 jours avant l'épreuve (ATTENTION : ne pas oublier de déclarer l'épreuve auprès du Comité Rhône-Alpes).

### **Article 3 : règlements, commissaires**

Lors de chaque compétition il sera demandé à tous les clubs de désigner un chronométreur et/ou un commissaire afin d'aider à l'organisation fluide des épreuves : contrôle des vélos, aide aux classements...

Les clubs organisateurs ne doivent pas hésiter à faire appel à toutes les bonnes volontés des clubs voisins ou présents le jour de l'épreuve surtout lors des manches avec plusieurs épreuves.

Dans la mesure de ses possibilités, chaque club organisateur fournira un commissaire ou un assistant commissaire sur sa propre épreuve.

Ces commissaires auront tout pouvoir pour faire appliquer le présent cahier des charges et les règlements FFC, sous la responsabilité de l'arbitre officiel. Ils sont seuls habilités à recevoir une réclamation.

### **Article 4 : catégories**

Les courses sont ouvertes aux jeunes, licenciés ou non licenciés, des catégories suivantes :

<b>GARCONS</b>	pupilles (9 – 10ans)	benjamins (11 – 12 ans)	minimes (13 – 14ans)
<b>FILLES</b>	pupilles (9 – 10ans)	benjamines (11 – 12 ans)	minimes (13 – 14ans)

**Attention en 2010 : Conformément au règlement fédéral des Ecoles de vélo - point 5 ; " Epreuves de VTT: compétitions à partir de 9 ans.".** La catégorie poussin ne comptera pas dans le classement final.

**Les organisateurs pourront ouvrir leur manifestation aux jeunes de moins de 9 ans mais pas de compétition, ni classement. Il pourra s'agir d'épreuves ludiques de découverte sur un parcours XC facile ou de jeux de maniabilité ou autre...**

Seuls les licenciés du département de Haute-Savoie concourront pour ce challenge. A cet effet, ils feront l'objet d'un classement différencié pour chacune des catégories énumérées ci-dessus et selon les modalités précisées à l'article 11 : "comptage des points".

Pour les concurrents non licenciés, leur participation est possible s'ils s'acquittent des 2 points suivants:

\* **Souscrire la licence journée (8 Euros) ou la licence Accueil (15 Euros – valable 1 mois)**

\* **Présenter un certificat médical**, de l'année en cours, autorisant la pratique du VTT ou du cyclisme en compétition.

*Remarque : les décharges éventuelles, même signées des parents, n'ont aucune valeur et engagent la responsabilité des organisateurs locaux en cas d'accident.*

### **Article 5 : Organisation et parcours**

Ces rencontres doivent obligatoirement se dérouler sur une seule journée. 2 ou 3 disciplines sont proposées au choix des clubs organisateurs.

**Les différentes épreuves de la journée doivent se faire avec le même vélo.** Les commissaires pourront ne pas classer un enfant s'ils constatent un changement de vélo (on entend par vélo l'ensemble cadre et fourche ; les accessoires peuvent être adaptés aux épreuves).

Le casque à coque rigide est obligatoire pour toutes les épreuves.

Les coureurs, leurs parents et leurs éducateurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du vélo, du matériel et des protections utilisés.

## A) TRIAL

### DEROULEMENT

- Les zones sont tracées sur un terrain plus ou moins accidenté en fonction des catégories.
- **Chaque catégorie doit disposer de 3 zones distinctes** (excepté pour les pupilles ou 2 zones peuvent suffire).
- Une zone par catégorie doit être chronométrée pour permettre de départager les ex-æquo (cela devra être communiqué à tous les pilotes et rappelé par un affichage au départ de la zone).
- Chaque zone est partagée obligatoirement en 5 segments. Il y a donc 15 segments au total à parcourir pour chaque pilote pour un total de 15 points maximum.
- Chaque coureur se verra remettre un carton de pointage où sera mentionné son numéro de dossard et l'emplacement pour marquer les points qu'il a obtenu sur chacune des 3 zones ainsi que son temps sur la zone chronométrée.
- L'ordre de passage dans les zones se fera en fonction de l'arrivée des cartons de pointage au commissaire responsable de la zone.
- Les commissaires devront être au possible 2 par zones. Une aide des éducateurs de club pourra s'avérer nécessaire pour évaluer les coureurs.
- La reconnaissance des zones est interdite à vélo sous peine de classement en dernière position en cas de constatation par un commissaire.
- Seules les reconnaissances à pied avant le départ de l'épreuve sont possibles. Aussi entre chaque groupe de pilotes (entre 5 et 10), les commissaires peuvent permettre aux pilotes de reconnaître la zone à pied juste avant leur passage.
- Aucune présence hormis les juges ne doit tolérée dans les zones (parents, éducateurs, dirigeant).

### TRACÉ

- Une rubalise doit matérialiser les limites de la zone. Celle-ci doit être placée entre 10 et 50 cm du sol pour éviter aux roues de passer en dessus ou en dessous, excepté pour les limites de segments, l'entrée et la sortie de zones où la rubalise doit être maintenue au sol. La rubalise doit être fixée solidement pour ne pas bouger et modifier le tracé de la zone en cours d'épreuve.
- Des aménagements doivent être proposés aux filles : si possible en distinguant l'entrée et/ou la sortie de zone, ou alors en permettant aux féminines d'évoluer sur les zones de la catégorie inférieure.
- Il est obligatoire de tracer les zones en réfléchissant aux fins de segments qui doivent permettre aux enfants de repartir **à plat** sur leur vélo. On admettra d'ailleurs qu'ils soient tenus.
- **Les pédales plates sont obligatoires** pour faciliter l'apprentissage technique et limiter les risques d'accident.
- La zone idéale est constituée de :
  - entrée et/ou sortie de zone spécifiques aux féminines
  - 2 segments faciles (pour éviter qu'un enfant soit en échec total)
  - 2 segments moyens
  - 1 segment difficile
- Le niveau des zones doit respecter le règlement, à savoir :
  - Pupilles : enroulé uniquement
  - Benjamins : enroulé + franchissement < 10 cm ; pas de déplacement
  - Minimes : enroulé + franchissement sauté < 20 cm ; déplacements possibles

### CLASSEMENT

- Chaque segment franchit sans appui rapporte soit 1 point. Pour chaque segment on obtient donc 2 ou 1 ou 0 si un autre appui que les roues s'est produit.
- Le commissaire de zone inscrit sur le carton du pilote l'addition des points obtenus dans les 5 segments de la zone, soit un total entre 0 et 5 points par zone.
- Au final, le classement de l'épreuve de trial est une addition des 3 zones, soit entre 0 et 15 points. Vos zones sont bien tracées si aucun enfant n'obtient 0 et si seulement quelques-uns atteignent le maximum de 15.
- Le meilleur jeune vététiste sur cette épreuve sera celui qui aura marqué le plus de points.

## ATTRIBUTION DES POINTS

- L'entrée et la sortie de segment ou de zone se fait lorsque l'axe de la roue avant franchit la rubalise placée au sol.
- un appui d'une partie du corps ou du vélo (pied, main, bras, épaule, pédale, guidon, fourche...) contre le terrain (arbre, caillou, piquet...) qui permet de rétablir un déséquilibre provoque l'échec pour le segment (0 point).
- Un effleurement n'est par contre pas considéré comme un appui s'il ne provoque pas une modification de l'équilibre ou de la trajectoire. Pour évaluer cela, il est préférable d'être 2 commissaires par zone, placés à des endroits différents.
- Il est toléré de pousser la rubalise qui délimite la zone tant que celle-ci ne casse pas, ou de rouler dessus. Il y a par contre échec pour le segment si le concurrent brise la rubalise ou la dépasse au niveau de l'axe de la roue avant ou arrière (franchissement aérien par exemple).
- Après un échec dans un segment, le concurrent doit se placer à la fin de ce segment, juste avant le segment suivant. Les jeunes concurrents pourront être tenus pour repartir (dans un délai relativement court).

## B) SLALOM VITESSE

### DEROULEMENT

- L'organisation de la journée devra impérativement permettre au moins un repérage à vélo de la piste avant le départ de l'épreuve.
- 2 passages chronométrés pour chaque pilote est souhaité pour augmenter son temps de pratique.
- Les départs individuels se font toutes les 30 secondes. Un pilote rattrapé doit laisser passer celui qui va le dépasser.
- Lors de la 2<sup>ème</sup> manche, le départ peut s'effectuer dans le même ordre que lors de la 1<sup>ère</sup> manche ou, mieux, dans l'ordre inverse du classement de la 1<sup>ère</sup> manche si le classement a pu être établi et affiché.
- Pour les reconnaissances comme pour l'épreuve chronométrée, des protections sont conseillées (y compris pour l'encadrement) telles que :
  - Casque intégral monobloc homologué CE
  - Protection dorsale rigide

### TRACÉ

- Le parcours doit privilégier des qualités de pilotage et ne pas comporter d'obstacle abrupt, dangereux ou nécessitant un franchissement aérien obligatoire (prévoir des échappatoires).
- **Le tracé est le seul garant de la sécurité des pilotes : il doit être sinueux pour éviter les prises de vitesses** (qui aggravent les conséquences des chutes) et valoriser le pilotage.
- Le parcours de descente sera jalonné par de la rubalise. Des arbres ou des piquets non dangereux (hauts et orientés vers l'extérieur) serviront pour fixer la rubalise entre 50 cm et 1 m du sol (pour éviter de passer par dessus).
- La piste devra être variée pour offrir un maximum de techniques de pilotage : virages à plat, relevés et en épingle, dévers, compression, etc.
- Des commissaires de courses ou des éducateurs devront être placés à tous les points délicats, pour la sécurité des pilotes comme du public (prévoir parfois une rubalise pour éviter au public de trop s'avancer) ; un avertissement par sifflet peut être nécessaire aux passages sans visibilité.

### Distance :

- pupilles : 0,5 à 0.8 Km maxi
- benjamins : 1 à 1,5 Km maxi
- minimes : 1,5 à 2 Km maxi

### CLASSEMENT

- Le meilleur des 2 temps est conservé pour le classement.

## C) XC (cross-country)

### DEROULEMENT

- Les départs des courses se font par catégorie. Les filles peuvent avoir une épreuve spécifique si elles sont nombreuses (au moins 15), ou alors partir avec les garçons de leur catégorie, si possible placées derrière les garçons.
- Les compétiteurs seront placés sur la grille de départ dans l'ordre d'arrivée des inscriptions ou dans l'ordre du classement général provisoire s'il est établi.
- Toute assistance sous quelque forme que soit est interdite : dépannage mécanique, poussette, portage du vélo, changement de roue, etc.

### TRACÉ

- Des parcours adaptés doivent être proposés à nos jeunes pilotes, avec une attention toute particulière pour les plus petits et les jeunes filles. Un petit parcours de quelques kilomètres à parcourir plusieurs fois suivant la catégorie est idéal. Pour les petites catégories, soit le parcours sera différent soit une variante permettra de couper le grand parcours ou la difficulté physique).
- Les parcours devront être davantage techniques que physiques : la confrontation physique se fait sur tout type de parcours, quelle que soit la distance ou le dénivelé. Ils doivent aussi proposer un maximum de diversités de terrain et d'obstacles (racines, pierres, chemin roulant à la montée...)
- La durée de l'épreuve ne devra pas dépasser, pour les meilleurs de chaque catégorie, les temps indiqués ci-dessous. Les conditions météorologiques peuvent imposer une réduction du parcours. Les temps de parcours de X-Country seront adaptés à la nature et aux difficultés techniques du terrain, dans les limites suivantes :

CATEGORIE	MINIMUM	MAXIMUM
Pupille	0 h 15'	0 h 20'
Benjamins	0 h 20'	0 h 25'
Minimes	0 h 25'	0 h 35'

### CLASSEMENT

- L'arrivée s'effectue sur une zone réservée à cet effet, permettant aux autres pilotes de finir leur tour si nécessaire.
- Une zone suffisamment large doit permettre aux jeunes de sprinter si la confrontation est rude.
- Un classement filles et un classement garçons sont réalisés.
- Toute aide extérieure (matériel, poussette,...) ou entre concurrents (échange de roues par exemple) engendrera un classement en dernière position, tout comme le non respect du parcours.

## D) ORIENTATION

### DEROULEMENT

- L'esprit de cette épreuve est de faire acquérir des notions d'orientation en milieu inconnu et de faire la relation carte/terrain.
- L'épreuve est individuelle à partir des benjamins (par 2 pour les pupilles).
- Un temps maximum sera annoncé pour chaque catégorie. Les coureurs devront revenir avant de dépasser l'horaire, sous peine de pénalité en points (pour éviter l'éloignement et garantir la sécurité des pilotes).
- Des balises de type d'orientation (orange et blanche avec une pince à poinçonner), seront disposées bien en vue sur le parcours et accessibles à vélo (prévoir 5 à 10 balises maximum).
- Seules les balises à poinçonner devront être mentionnées sur la carte du concurrent. Il y aura donc plus de balises sur le terrain que sur la carte des concurrents. Les balises pourront être placées en *nids*

- Les coureurs devront se déplacer obligatoirement par équipe pour des raisons de sécurité pour la catégorie pupilles (équipe de 2 ou 3). Chaque coureur de la même équipe devra avoir poinçonné l'intégralité des balises sur son carton. L'équipe devra se présenter intégralement sur la zone d'arrivée pour prétendre être classée (sauf accident physique (imposant l'arrêt d'un coureur).
- Un carton de pointage (exemple ci-dessous) et une carte (type CO ou IGN 1/25000<sup>ème</sup>) avec les balises à poinçonner pour l'équipe seront distribués à chaque vététiste.

67	38	33	57	60	39	71	73	74	99
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17	A	B	C
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION	<b>LICENCE JOURNÉE</b> <small>(Cette licence n'est valable que le jour de son utilisation, elle ne donne droit à aucun classement annuel ni à l'attribution de points Coupe de France)</small> Nom : <b>OUETLAHBA</b> Prénom : <b>Lise</b> Parcours ou catégorie : <b>Circuit E</b> Date : <b>24/09/97</b> N° <b>012693</b>						02 H 04	00 H 51	01 H 13

- Le type de confrontation sera une **course au score** (plusieurs balises à trouver avec pour chacune un nombre de points plus important en fonction de la difficulté pour la trouver ou de son éloignement)
- Les coureurs sont autonomes pour tout incident mécanique ; aucune aide extérieure n'est permise, sous peine de classement en dernière position.
- Pensez à vérifier que chaque concurrent ou équipe parte avec une montre ou un chronomètre.

### TRACÉ

- Le parcours sera sécurisé et légèrement fléché si cela est rendu nécessaire pour des raisons de sécurité (route à ne pas franchir, danger à signaler notamment les passages techniques).
  - Les longueurs et difficultés seront adaptées suivant les catégories par un nombre plus ou moins important de balises à poinçonner. La durée de l'épreuve ne devra pas dépasser les temps indiqués ci-dessous :
    - pupilles : < 30 minutes, soit 6 à 7 Km ; 3 à 5 balises\* à trouver
    - benjamins : < 40 minutes, soit 6 à 7 Km ; 5 à 8 balises\*
    - minimes : < 60 minutes, soit 8 à 9 Km ; 7 à 10 balises\*
- \* les balises peuvent être identiques pour des catégories différentes

### CLASSEMENT

- Chaque balise non poinçonnée ou mal poinçonnée ne sera pas comptabilisée.
- Le classement s'effectue d'abord en fonction du score obtenu en totalisant les points de chaque bonne balise poinçonnée. Ensuite, pour les équipes ayant le même nombre de balises ou de points, c'est le temps de l'épreuve qui les départagera.
- Les concurrents qui reviendront après le temps maximum indiqué seront pénalisés en points (fixé par l'organisateur et annoncé avant le départ de l'épreuve).
- La perte d'un carton entraîne le classement en dernière position, tout comme une aide extérieure (réparation, indication, etc.).

### **Article 6 : inscriptions**

Pour faciliter la tâche des organisateurs, les engagements devront parvenir **au plus tard** le mercredi avant l'épreuve. Toutefois, les inscriptions sur place restent possibles (mais à éviter).

Conformément à la réglementation des écoles de vélo, **les inscriptions seront gratuites.**

Elles seront réalisées sur la liste d'engagés et signées par les compétiteurs personnellement au moment du retrait des plaques de guidon.

### **Article 7 : les numéros**

Chaque concurrent se verra attribuer **une plaque de guidon** portant son numéro.

Les plaques de guidon des féminines pourront être identifiées par un moyen facilement repérable.

Les numéros seront attribués par ordre d'arrivée des inscriptions.

### **Article 8: sécurité- secours**

Le parcours devra être correctement balisé et ne générer aucun doute pour les compétiteurs : rubalise, fléchage et signaleurs.

Si des traversées de route n'ont pu être évitées, chacune d'elles devra être sécurisée au moyen de signaleurs.

Une attention particulière sera portée à la sécurité.

La réglementation oblige la présence de secours de première urgence sur le lieu de l'épreuve (proche de l'arrivée si possible) : présence des secouristes agréés ou de 2 personnes titulaire de l'AFPS (formation récente ou recyclage régulier), d'un local, de matériel (brancard, couverture, trousse de secours de première urgence...) Le commissaire aura faculté de refuser le départ des courses s'il juge que les conditions de sécurité sont insuffisantes.

### **Article 09 : ravitaillement**

Une zone de ravitaillement, liquide et solide, sera aménagée à proximité de la ligne de départ/arrivée.

Pas de bidon autorisé sur le cyclo-cross de Passy (Finale) : réglementation fédérale.

### **Article 10 : comptage des points**

A chaque rencontre TDJV, les compétiteurs licenciés en Haute-Savoie, au moment de l'épreuve (sans rétroactivité possible), feront l'objet d'un classement supplémentaire pour la journée qui leur attribuera les points ci-après :

1 <sup>er</sup> : 40 points	2 <sup>ème</sup> : 32 points	3 <sup>ème</sup> : 28 points	4 <sup>ème</sup> : 24 points
5 <sup>ème</sup> : 22 points	6 <sup>ème</sup> : 20 points	7 <sup>ème</sup> : 18 points	8 <sup>ème</sup> : 16 points
9 <sup>ème</sup> : 14 points	10 <sup>ème</sup> : 12 points	11 <sup>ème</sup> : 10 points	12 <sup>ème</sup> : 8 points
13 <sup>ème</sup> : 6 points	14 <sup>ème</sup> : 4 points	15 <sup>ème</sup> et + : 2 points	

Ce classement journée sera établi en cumulant les points marqués sur chaque type d'épreuves du jour en fonction du classement de chacun : 1<sup>er</sup> = 1pt, 2<sup>ème</sup> = 2pts, 3<sup>ème</sup> = 3pts, etc... Le coureur qui aura le moins de points au cumul des épreuves sera déclaré vainqueur du jour. Le temps de l'épreuve technique sera prépondérant en cas d'ex-æquo.

Les coureurs possédant une licence journée ou accueil ne marque pas de point au challenge.

D'autre part pour la finale de Passy (disputée à la fois par les jeunes du TDJC et TDJV), les coureurs classés dans les 2 challenges avant la finale marqueront leurs points dans les 2 classements (TDJC et TDJV).

### **Article 11 : résultats, classements**

Le résultat de chaque épreuve et les classements au challenge (de l'épreuve et général) seront affichés, dans les délais les plus brefs suivant la fin de l'épreuve, à proximité de la ligne de départ/arrivée.

De même, les classements devront être adressés au plus vite, par mail à : [chauvetet@orange.fr](mailto:chauvetet@orange.fr) pour pouvoir établir le classement départemental mis à jour tout au long de la saison.

Le présent règlement prévoit 1 joker. Sera déclaré vainqueur dans chaque catégorie, le concurrent ou la concurrente totalisant le plus grand nombre de points pour les N-1 meilleurs résultats enregistrés. N étant le nombre d'épreuves réellement organisées, figurant au calendrier.

En cas d'égalité, le nombre de victoire départagera les ex-æquos, puis le nombre de deuxième place, de troisième place, etc. ... Si l'égalité persiste sera pris en compte le nombre total d'épreuves disputées. En dernier recours, un tirage au sort sera effectué.

### **Article 13 : récompenses**

Conformément aux dispositions en vigueur, il ne pourra être remis que des prix en nature. Au classement général final du challenge départemental, les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés par le Comité Départemental.

Un challenge sera attribué au club qui aura marqué le plus de points sur l'ensemble des épreuves ; ce challenge est attribué pour une durée d'un an. Il ne sera définitivement acquis à un club qu'après trois victoires au classement final. Un nouveau challenge des clubs sera alors mis en jeu.

### **Article 14 : prestations**

L'ensemble des prestations (matériels et personnels : ravitaillement, sécurité, pointage) est à charge du club organisateur. Les commissaires et le Comité Départemental ont la responsabilité d'apporter leur matériel nécessaire à leurs prestations.

Le club organisateur mettra également deux personnes au minimum à disposition des commissaires (inscriptions, pointage, édition des résultats, etc. ...).

Les éducateurs de chaque club pourront être mis à contribution par les commissaires pour les aider dans leurs tâches.

### **Article 15 : Publicité du Règlement**

Le présent règlement devra être affiché, de façon à être facilement consultable, près de la table d'inscription ; il devra pouvoir être remis aux personnes qui en feraient la demande.

Le coordinateur du TDJV 2010  
Jean-Marc CHAUVETET